



COMMUNE DE **BELFAUX**



PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE
DU CONSEIL GENERAL
DU 24 MARS 2026



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 24 MARS 2026

Conformément à l'article 13, alinéa 2, lit a, du règlement d'exécution de la loi sur les communes, le caractère de ce procès-verbal est provisoire jusqu'à son approbation par le Conseil général.

Les délibérations sont présidées par M. René Krattinger du groupe Le Centre Belfaux-Futuro.

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Conseil général et du Conseil communal ainsi qu'aux auditrices, aux auditeurs et à la représentante de la presse.

Le Président convie les participants à l'apéritif offert par la Commune à l'issue de la séance.

Il signale aux membres du législatif que les débats de la séance sont enregistrés et leur rappelle que toute autre prise de son ou d'images est soumise à autorisation. Il prie les membres du Conseil général de transmettre toutes leurs interventions à Mme V. Christan en vue de la rédaction du procès-verbal. Il précise qu'en raison des fêtes de Pâques et des vacances de cette dernière, le procès-verbal ne sera pas rédigé dans les 20 jours.

Il excuse l'absence de Mme J. Schickel du groupe Le Centre Belfaux-Futuro.

Il ressort de l'appel nominal, auquel a procédé Mme V. Christan, secrétaire, que 29 membres du Conseil général participent à la séance de ce jour. La majorité s'élève à 15.

Le quorum étant atteint, le Conseil général peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que la convocation à la séance a été adressée personnellement à tous les conseillers généraux et conseillères générales sur leur accès Extranet et pour certains, par pli personnel, avec les documents relatifs à l'ordre du jour, 20 jours avant la séance, conformément à l'article 30 du règlement du Conseil général. La convocation est également visible sur le site Internet de la Commune et a été insérée dans le Flash communal distribué à tous les ménages de Belfaux.

Le Président ouvre la discussion à propos du mode de convocation.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Ordre du jour

Le Président ouvre la discussion générale à propos de l'ordre du jour de la séance.

Mme **E. Corminboeuf** du groupe PS, Centre Gauche-PCS et Ouverture, prend la parole.

« Je souhaite intervenir sur un point de procédure concernant l'objet 9.1.

Je rappelle que la proposition 13 a été acceptée très clairement par notre Conseil le 27 mai 2025, par 23 voix contre 1. Mon groupe soutient ce projet et l'arrivée du skatepark provisoire ravive les attentes des enfants.

Justement pour cette raison, je considère qu'on doit le traiter correctement.

Une proposition acceptée par le Conseil général doit ensuite être mise en œuvre par le Conseil communal, qui revient devant nous avec un objet formel permettant de décider — en pratique, sous forme de message, avec les éléments nécessaires, notamment financiers.

Aujourd'hui, ce n'est pas le cas.

En l'état, nous n'avons pas un objet suffisamment structuré pour statuer.

Je demande donc que ce point soit reporté, afin de pouvoir traiter ce projet sérieusement et dans les règles ».

Le Président donne la parole à M. **V. Schickel**, qui propose de revenir sur ce point après le traitement du point 3 de l'ordre du jour, relatif à la stratégie communale en matière de bâtiments. Il précise que le Conseil général pourra ainsi prendre connaissance de l'analyse effectuée et disposer d'une vision d'ensemble de la situation. Il suggère ensuite, lors de l'examen du point 9, de décider à ce moment-là s'il y a lieu de reporter cet objet.

Mme **V. Rebetez** remercie M. V. Schickel pour ses explications, tout en réitérant la demande de report de son groupe. Elle souligne que le Conseil communal dispose de douze mois pour mettre en œuvre la proposition acceptée et qu'il n'est pas opportun de soumettre au Conseil général, dans un même message, une recommandation de refus d'une proposition déjà adoptée. Elle relève qu'il s'agit d'une problématique institutionnelle et propose, au nom de son groupe, de retirer ce point de l'ordre du jour.

M. **C. Thode** indique ne pas bien saisir la demande du groupe PS, Centre Gauche-PCS et Ouverture, comprenant qu'il s'agirait d'un report en vue d'une discussion. Mme Corminboeuf précise qu'il ne s'agit pas de cela : elle rappelle que, lorsqu'un message du Conseil communal est soumis, la Commission financière doit se prononcer, ce qui fait défaut en l'occurrence.

M. C. Thode se déclare favorable au maintien de ce point à l'ordre du jour.

Mme **A. Wassmer** précise qu'une question appelle une réponse du Conseil communal, tandis qu'une proposition implique que celui-ci étudie le sujet et rende une réponse motivée, exposant notamment les raisons d'une éventuelle non-réalisation du projet (coût, absence d'emplacement, etc.). Elle souligne que le Conseil communal ne peut pas proposer au Conseil général de refuser une proposition qu'il a lui-même déposée.

La parole n'est plus demandée.

Vote

Le Président soumet au vote du Conseil général la suppression et le report du point 9.1 de l'ordre du jour.

Résultat du vote

Le Conseil général accepte de retirer le point 9.1 de l'ordre et de le reporter à une prochaine séance, à l'unanimité, par 29 voix.

Le Président donne la parole à Mme **J. Berset**.

Elle prend la parole concernant le message de réponse à la proposition 14 relative à l'abandon du Plan Climat (point 9.2 de l'ordre du jour). Elle demande de suivre la même démarche que pour le point 9.1 de l'ordre du jour, à savoir retirer cet objet et le reporter à une séance ultérieure.

M. **V. Schickel** précise que le Conseil communal s'était montré ouvert à la discussion, relevant que c'est la Commission Energie et Environnement qui a décliné les propositions de rencontre, malgré plusieurs dates suggérées. Il indique que le Conseil communal considère ce point comme clos.

Mme **J. Berset** prend la parole.

« Le message du Conseil Communal concernant la proposition n° 14 est surprenant, car il ne reflète pas tout à fait la réalité.

Tout d'abord, le texte utilise la forme négative, c'est une première remarque. Mais le plus fâcheux, c'est que le message dissimule une partie des faits. Le Conseil communal prétend que la Commission ne souhaite pas cette rencontre. Mais vous omettez de préciser que lorsque la commission a cherché une date pour cette rencontre, ses membres ont reçu un message leur disant textuellement, je cite : « ... mais sachez que le Conseil communal ne changera pas d'avis » Point.

Avec une telle déclaration du Conseil communal, vous reconnaissez que les conditions ne sont plus réunies pour entamer un dialogue.

Dès lors, j'invite le Conseil communal actuel ou nouvellement élu, à relire la proposition 14 et revoir son point de vue, en acceptant de préparer une rencontre avec un esprit ouvert et constructif.

(Et il serait appréciable d'avoir une réponse sans faute d'orthographe) ».

Le Président donne la parole à M. **A. Bise**. Celui-ci relève qu'il s'agit de la dernière séance du Conseil général de la législature et que la Commission Energie et Environnement sera reconstituée. Il ne voit dès lors pas de raison de reporter ce point.

Mme **J. Berset** souligne qu'il s'agit d'un dossier en cours et que le travail se poursuivra avec la nouvelle législature. Elle maintient ainsi sa demande de retirer ce point de l'ordre du jour et de le reporter à une prochaine séance.

La parole n'est plus demandée.

Vote

Le Président soumet au vote du Conseil général la suppression et le report du point 9.2 de l'ordre du jour.

Résultat du vote

Le Conseil général accepte de retirer le point 9.2 de l'ordre et de le reporter à une prochaine séance par 14 oui, 10 non et 5 abstentions.

Approbation de l'ordre du jour

Vote

Le Président soumet l'ordre du jour avec la suppression des points 9.1 et 9.2 au vote du Conseil général

Résultat du vote

Le Conseil général accepte à l'unanimité l'ordre du jour avec la suppression des points 9.1 et 9.2.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2025
2. Informations du bureau du Conseil général et du Conseil communal
3. Information sur la stratégie communale en matière de bâtiments
4. Rémunérations des membres du Conseil général et de ses commissions (message 5 du Bureau)
 - 4.1 Présentation du message par le Bureau
 - 4.2 Préavis de la Commission financière
 - 4.3 Complément d'information par le Bureau et discussion
 - 4.4 Vote
5. Approbation des statuts de la nouvelle région culturelle (message 176)
 - 5.1 Présentation du message par le Conseil communal
 - 5.2 Préavis de la Commission financière
 - 5.3 Complément d'information par le Conseil communal et discussion
 - 5.4 Vote
6. Demande de crédit d'investissement pour l'achat d'un véhicule de la voirie (message 177)
 - 6.1 Présentation du message par le Conseil communal et discussion
 - 6.2 Préavis de la Commission financière
 - 6.3 Complément d'information par le Conseil communal et discussion
 - 6.4 Vote
7. Demande de crédit d'investissement pour la réalisation de projets en faveur de l'environnement (message 178)
 - 7.1 Présentation du message par le Conseil communal et discussion
 - 7.2 Préavis de la Commission financière
 - 7.3 Complément d'information par le Conseil communal et discussion
 - 7.4 Vote
8. Décompte final du crédit accordé pour les débits souscrits et le rachat de capital social auprès du CEFREN (message 179)
 - 8.1 Présentation du message par le Conseil communal et discussion
 - 8.2 Préavis de la Commission financière
 - 8.3 Complément d'information par le Conseil communal et discussion
 - 8.4 Vote
9. Propositions
 - 9.1 Message de réponse du Conseil communal à la proposition 13 – Du Pumptrack au Skatepark, l'élan continue
 - 9.2 Message de réponse du Conseil communal à la proposition 14 – Abandon du Plan Climat
10. Questions
11. Divers

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 16 décembre 2025

Le Président ouvre la discussion générale à propos du procès-verbal de la séance du Conseil général du 16 décembre 2025 dont un exemplaire a été adressé aux membres du législatif avec la convocation à la séance de ce jour et dont le texte figure sur le site Internet de la Commune.

Le Président donne la parole à Mme **J. Berset**.

« Au cours de la séance du Conseil général du 16.12.2025, M. le Syndic a réaffirmé qu'il est nécessaire d'attirer de nouveaux habitants à Belfaux, dans le but d'équilibrer les finances communales.

En relisant le procès-verbal, je n'ai pas trouvé trace de cette déclaration. Je demande dès lors à la secrétaire d'être plus attentive lors de l'écoute de l'enregistrement, et que les paroles soient reportées intégralement au procès-verbal »¹.

Mme **V. Rebetez** annonce qu'elle s'abstient de voter, n'ayant pas réussi à trouver le temps pour écouter l'enregistrement. Elle émet la possibilité d'insérer les enregistrements dans un cloud.

Vote

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion générale et soumet au vote du Conseil général l'approbation du procès-verbal.

Résultat du vote

Le procès-verbal de la séance du Conseil général du 16 décembre 2025 est approuvé avec les remarques par 27 votants et deux abstentions

2. Informations du bureau du Conseil général et du Conseil communal

Bureau du Conseil général

SEANCE CONSTITUTIVE – PROCHAINE SEANCE DU CONSEIL GENERAL

Le Président transmet les informations suivantes :

« La séance constitutive aura lieu le mercredi 27 mai et sera suivie de la présentation des comptes 2025.

Lors de cette séance, les membres du Conseil général devront se déterminer sur le nombre de scrutateurs et le nombre de représentants dans les Commissions financières, d'aménagement et de naturalisation.

Les autres dates des séances du Conseil général ont été fixées provisoirement et devront être validées par le nouveau Bureau. Il s'agit des dates suivantes : 6 octobre 2026 (séance de réserve) et le 1er décembre 2026 (séance du budget) ».

Conseil communal

Le Président donne la parole au Conseil communal.

M. **V. Schickel**, Syndic, prend la parole.

ADMINISTRATION

« Nous souhaitons vous informer du départ à la retraite de Mme I. Bersier, administratrice des finances, au 31 mai 2026. Nous tenons à la remercier chaleureusement pour l'énorme travail accompli durant ces six dernières années, ainsi que pour son engagement constant au service de notre commune.

¹ Art. 58.- ' Les délibérations du Conseil général sont consignées dans un procès-verbal qui contient notamment le nombre des membres présents, la liste des membres du Conseil général et des conseillers communaux excusés ou absents, les décisions, le résultat de chaque vote ou élection et le **résumé des discussions**, des propositions, les questions et autres interventions des membres du Conseil général, ainsi que les réponses données ».

Pour lui succéder, le Conseil communal a désigné Mme Cyndie Kaniama. Son parcours au sein de l'administration communale a débuté en 2021 par un stage pré-HEG, suivi d'un engagement comme collaboratrice administrative. Depuis novembre 2023, elle occupe un poste en comptabilité, où elle gère notamment les impôts communaux et le suivi des débiteurs. À l'issue d'un processus d'évaluation mené par un bureau externe, elle s'est très nettement distinguée parmi les finalistes.

Suite à cette nomination, Mme Audrey Scherler, engagée en mai 2024 dans le cadre de ses études à la HEG en cours d'emploi, reprendra le poste laissé vacant. Par ailleurs, conformément au budget 2026, un poste au secrétariat a été mis au concours le 13 mars de cette année. Ce poste est prévu à 80 % dès juin 2026 ».

PLAN D'AMENAGEMENT LOCAL (PAL)

« Le dossier est toujours en attente de traitement auprès du Service cantonal compétent. Toutefois, après prise de contact, nous avons bon espoir que celui-ci sera traité dans le courant du printemps ».

INFRASTRUCTURES

« La construction de la nouvelle STEP de Pensier a engendré une augmentation significative des séances de chantier pour notre responsable du dicastère des eaux, M. Gabriel Litzistorf. En adéquation avec les dispositions réglementaires en vigueur (point 3 de l'annexe 6 du Règlement d'organisation du Conseil Communal), le Conseil communal a décidé d'augmenter temporairement la rétribution de M. Gabriel Litzistorf de 2,6 % pour les quatre premiers mois de l'année 2026, afin de tenir compte de cette charge supplémentaire. Il est important de préciser que cette mesure reste neutre pour les finances communales, la commune percevant de la part de l'AESC les indemnités pour ces séances. Le Conseil communal a par ailleurs estimé qu'il n'était pas opportun de modifier la répartition des dicastères à quelques mois de la fin de la législature ; mais en tiendra compte lors de la répartition des dicastères avec la nouvelle législature ».

VIE COMMUNALE

« La fête de fusion Belfaux-Autafond, initialement prévue le 4 avril, a été reportée à une date ultérieure. Ce report a permis de mettre en place un comité d'organisation solide et de garantir la sécurité de l'événement. Ce comité est composé de membres de la Commission d'animation et d'intégration, de la commission Historique et Patrimoniale et du Conseil communal ».

ELECTIONS COMMUNALES

« Suite aux élections communales du 8 mars 2026, la séance d'assermentation des nouveaux conseillers communaux se tiendra le samedi 25 avril au matin. Une séance extraordinaire de constitution aura lieu dans l'après-midi afin de procéder à la répartition de la syndication, de la vice-syndication, des dicastères et des représentations au sein des associations intercommunales ».

ARS

« L'approbation unanime des statuts de l'ARS marque officiellement la fin de l'Agglomération de Fribourg au 30 juin 2026. Dès le 1er juillet, celle-ci entrera en phase de liquidation. Une grande partie des tâches sera reprise par l'ARS, conformément aux dispositions transitoires prévues dans les statuts. Toutefois, le soutien aux acteurs culturels ne sera pas repris dans ce cadre. C'est pourquoi une nouvelle association intercommunale est en cours de création, dont les statuts vous seront soumis ce soir dans le message 176 et mon collègue Steve Tacheron vous en dira plus d'ici quelques instants. Nous rappelons que l'Agglomération soutient chaque année les acteurs culturels de la région à hauteur de 2,4 millions de francs par an, notamment des manifestations locales de Belfaux telles que le festival bdMania ».

RAPPORT DE FIN DE LEGISLATURE

« Comme mentionné dans le Flash, le Conseil communal finalise son rapport de fin de législature, qui contiendra les actions menées, les objectifs atteints au cours de ces cinq dernières années, et ceux reportés à la prochaine législature. Ce rapport sera mis sur le site web de la commune dans quelques jours et une notification iSarine sera envoyée à toute la population ».

LOI SUR L'ASSAINISSEMENT DES FINANCES DE L'ETAT (LAFE) - REFERENDUM

Le 26 avril 2026 aura lieu le référendum sur la loi sur l'assainissement des finances de l'Etat (LAFE). Au vu des impacts financiers sur notre commune, rien que pour 2026 l'augmentation des charges est estimée à environ CHF 217'000.00. Sur les 3 prochaines années, l'impact cumulé est estimé à plus d'un demi-million de francs (CHF 510'000.00) de charges supplémentaires. Le Conseil communal appelle donc unanimement la population à refuser cette Loi ».

REMERCIEMENTS

« Le Conseil communal tient à remercier sincèrement l'ensemble des membres du Conseil général pour leur engagement, leur travail et la qualité de leurs remarques, qui contribuent activement au bon fonctionnement de notre commune.

Mes remerciements vont aussi à mes collègues du Conseil communal qui ont œuvré sans relâche pour le bien-être de nos citoyens. Je n'oublie pas bien entendu toutes les personnes ayant arrêté en cours de législature, Mme Mary-Lise Bapst, Mme Muriel Frésard et M. François Vallat ».

M. S. Tacheron, Conseiller communal, prend la parole.

ASSOCIATION REGIONALE DE LA SARINE

« La nouvelle Loi sur les agglomérations, entrée en vigueur le 1er janvier 2021, a entraîné la dissolution de l'Agglomération de Fribourg.

Ses tâches ont été transférées à d'autres entités. L'Association régionale de la Sarine (ARS) a repris les missions liées au développement territorial, tandis qu'un comité de pilotage, mis en place par la Préfète de la Sarine en 2023, s'est concentré sur la transition des tâches de promotion culturelle régionale.

En 2024, l'Agglo et Coriolis Infrastructures ont apporté un soutien financier de 5,2 millions de francs à plus de 74 entreprises culturelles régionales. Ce soutien est essentiel pour leur survie et contribue au rayonnement économique, touristique et social de la région.

La création d'Arcia Région culturelle (nouvelle entité) vise à simplifier les structures de soutien à la culture régionale en regroupant les tâches culturelles de l'Agglo et de Coriolis Infrastructures. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la révision de la loi sur les affaires culturelles (LAC) et du projet de loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC), prévu pour 2025.

En 2025, un processus participatif a été mené pour définir les missions et les statuts de la nouvelle région culturelle. Une consultation auprès des communes a montré un intérêt pour le maintien du soutien à la culture régionale. Certaines communes ont même exprimé leur volonté de souscrire des modules supplémentaires. Douze nouvelles communes ont également manifesté leur intérêt à rejoindre la région culturelle.

Le principe de fonctionnement d'Arcia Région culturelle a pour objectifs principaux de définir une stratégie culturelle régionale, d'encourager les activités culturelles d'importance régionale, de soutenir les infrastructures culturelles et de collaborer avec la Fondation Équilibre et Nuithonie.

Les communes membres peuvent choisir leur niveau d'engagement en adhérant à un socle de base et, si elles le souhaitent, à des modules supplémentaires.

La commune de Belfaux a répondu favorablement au socle de base et au module 1 : encouragement des activités culturelles. La confirmation de ces modules se fera lors du prochain Conseil général portant sur les budgets.

A noter que le conseil communal, représenté par Vincent Schickel (Syndic) et moi-même, en date du 29 janvier 2026 lors de l'acceptation des statuts, avons demandé un amendement à l'Article 31 : Bénéficiaires – Cas particulier de la Fondation Équilibre-Nuithonie.

Ajout d'un alinéa 4 : Les communes n'ayant pas opté pour le module 3 (soutien aux infrastructures culturelles) ne seront pas impactées par d'éventuels investissements liés aux deux bâtiments.

À la suite du vote, l'amendement a été refusé, mais notre demande n'est pas restée sans suite et une modification a été effectuée comme suit :

Que seules les communes ayant opté pour le module 3, infrastructure, prennent en charge les éventuels coûts supplémentaires concernant les bâtiments ».

ARCIA REGION CULTURELLE

« Arcia Région culturelle représente une opportunité unique pour les communes de la région de Fribourg de maintenir leurs efforts en faveur de la culture.

En adhérant à cette association, nous pourrions bénéficier d'un soutien financier de l'État tout en contribuant au rayonnement culturel régional. Le projet est conçu pour être flexible et évolutif, permettant à chaque commune de choisir son niveau d'engagement et de participer activement au développement culturel de la région ».

M. G. Litzistorf, Conseiller communal, prend la parole.

REGLEMENT DE POLICE

« Suite à un troisième retour des services de l'État concernant notre règlement de police, ceux-ci nous indiquent que quatre points doivent encore être revus. Cette situation est difficile à comprendre, dans la mesure où, lors de notre dernier envoi, nous avons fait appel à notre juriste-conseil afin d'apporter les adaptations demandées.

Je relève par ailleurs que ce règlement a été élaboré en s'inspirant de ceux de plusieurs communes voisines, lesquels ont été approuvés. Cela peut dès lors susciter des interrogations quant à une éventuelle disparité de traitement de la part de ces services ».

M. D. Frieden, conseiller communal, prend la parole.

EOLIEN : IMPLANTATION DU MAT DE MESURE DES VENTS A LA SONNAZ ET RAPPORT DE-CAVIARDE DE L'IDHEAP

« Vous avez certainement appris par la presse qu'un mât de mesure des vents allait être érigé sur le territoire de la commune de La Sonnaz. Le Conseil communal a eu cette information comme le public, à savoir par l'intermédiaire du communiqué de presse de la Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation publié le 11 février dernier, tout comme d'ailleurs nos homologues de La Sonnaz, qui ont écrit une lettre de protestation contre cette manière de faire, et naturellement pour s'opposer à l'implantation de ce mât de mesure. Cohérent avec notre ligne à ce sujet, le Conseil communal de Belfaux a également écrit au canton pour protester à son tour, en rappelant qu'il est inacceptable que la mesure de vents s'effectue sur les sites figurant actuellement dans le volet éolien du Plan directeur cantonal, cette planification devant être reprise à zéro.

Parallèlement, le canton a accepté de décaviarder le rapport demandé à l'IDHEAP en février 2023, concernant cette planification éolienne et transmise au Grand Conseil en septembre 2024 sous une forme pratiquement illisible. Il ressort d'une analyse minutieuse du document dans sa version rendue transparente effectuée par Me David Ecoffey, avocat des communes opposées au volet éolien du Plan directeur cantonal, dont Belfaux fait partie, que les soupçons de conflits d'intérêts et de processus biaisé s'avèrent réels. Un communiqué de presse a été diffusé, auquel le canton a réagi en traitant ces communes de complotistes et d'opposantes à l'éolien par principe. Je rappelle ici que ce n'est absolument pas le cas pour Belfaux, qui demande simplement que les choses soient faites correctement. Un autre communiqué a été envoyé pour répondre à ces allégations ».

ANCIENS VEHICULES DU CORPS DE SAPEURS-POMPIERS SARINE-NORD DESTINES A L'UKRAINE

« Lors de la dernière séance du Conseil général, il nous a été demandé de fournir des informations concernant deux véhicules anciennement en service au sein du Corps de sapeurs-pompiers de Sarine-Nord donnés pour être utilisés en Ukraine. Il s'agissait d'une part, d'un camion tonne-pompe Iveco de 1994 ainsi que d'une jeep Toyota de 1998. Lors de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi cantonale sur la défense incendie et les secours en 2023, ces véhicules devaient être mis hors service, repris par l'ECAB, puis remplacés par des véhicules neufs standards, ce qui a été fait. L'ECAB a évalué le prix de ces véhicules à 0 franc, la commune n'a donc rien touché pour cette cession. Ces véhicules sont restés dans les locaux du Réseau Santé Sarine pendant 1 année et demie. Le 18 décembre 2023, le Conseil communal a décidé de destiner ces véhicules à l'Ukraine pour une utilisation civile. Au mois de juillet 2024, ces deux véhicules ont été conduits en Ukraine par l'association Cholidéro, basée à Charmey. Cette association a déjà effectué près d'une vingtaine de trajets de ce type pour venir en aide à la population ukrainienne tourmentée depuis plus de quatre ans par la guerre. D'après les informations fournies par l'association, la jeep est aujourd'hui affectée au service d'ambulance pour les blessé-e-s, dans le village de Ruske, situé à l'ouest du pays. Le camion tonne-pompe est lui actif au sein des sapeurs-pompiers de Baranivka, dans le centre ouest de l'Ukraine. Je souligne que la condition pour la cession de ces véhicules est leur utilisation pour des missions de caractère strictement civil.

L'explication au sujet du manque d'information à l'égard du Conseil général qui nous a été reproché lors de la dernière séance et qui n'était nullement l'intention du Conseil communal de cacher quoi que ce soit. Mais nous souhaitons maintenir une certaine discrétion. Nous ne voulons pas fanfaronner au sujet d'une action simplement humanitaire ».

« Je vous remercie de votre attention et je profite aussi, puisque c'est la dernière séance pour un certain nombre d'entre vous pour vous remercier aussi pour l'excellente collaboration et je me réjouis de la poursuivre dans la nouvelle législature ».

Le Président rappelle à M. D. Frieden que cette réponse aurait dû être apportée au point 10 de l'ordre du jour, consacré aux réponses aux questions.

M. D. Frieden répond qu'il ne s'agissait pas d'une question formellement posée, ce qui explique qu'il ait profité des communications pour y répondre.

M. F. Simonis, Vice-syndic, prend la parole.

ECOLE

« Je souhaite vous présenter brièvement les principaux projets à venir ainsi que quelques éléments liés à l'organisation de notre établissement.

Concernant les activités prévues, plusieurs projets importants rythmeront les prochains mois. Un pumptrack sera installé après les vacances de Pâques pour une durée de quatre semaines, offrant aux élèves une opportunité supplémentaire de pratiquer une activité physique, ludique et accessible.

Par ailleurs, une sortie sportive a été organisée, avec l'invitation adressée à toutes les familles d'assister à un match de Fribourg Olympic, entre février et mars. Ce moment s'est voulu à la fois convivial et fédérateur.

Le 19 mars 2026, une conférence a été organisée par le conseil des parents, réunissant une quarantaine de participants autour des thèmes des écrans, des jeux vidéo et de la vision. Les échanges ont été très fructueux.

Enfin, dans le cadre du hockey sur glace, les classes des 4H à la 8H auront l'opportunité de participer aux Championnats du monde en mai, une expérience particulièrement enrichissante pour les élèves.

En ce qui concerne les effectifs et l'organisation des classes pour la prochaine rentrée, les prévisions restent globalement stables par rapport à cette année. Nous prévoyons quatre classes de 1–2H et treize classes de 3–8 H. La décision définitive sera arrêtée le 15 mai.

Cela étant, l'évolution des effectifs demeure un point d'attention, notamment en lien avec le développement de nouveaux quartiers. Notre établissement se trouve actuellement dans une situation intermédiaire en termes de capacité : nous pouvons absorber jusqu'à deux classes supplémentaires sans difficulté majeure. Au-delà, la situation pourrait se complexifier et nécessiter des aménagements ou des solutions complémentaires.

Il est toutefois important de souligner que la commune ne rencontre actuellement pas de difficulté en matière de places en accueil extrascolaire ni en maternelle. Des réflexions sont néanmoins en cours afin d'anticiper d'éventuels besoins futurs en salles de classe.

Enfin, j'aimerais mentionner le bal des élèves de 8H, qui se tiendra le vendredi 3 juillet 2026. L'accueil des parents est prévu à 18h00, suivi du bal de 18h30 à 20h00 ».

DISCOURS DE FIN DE MANDAT

« Le 24 avril prochain, mon mandat au sein du Conseil communal arrivera à son terme. Il est donc temps pour moi de vous adresser mes plus sincères remerciements.

Merci au Conseil général pour la qualité de nos échanges, ainsi qu'à la Commission financière pour son accompagnement constant et rigoureux dans des décisions importantes pour notre commune.

Un merci tout particulier au secrétaire communal et à son équipe pour leur travail irréprochable, leur disponibilité et leur professionnalisme, ainsi qu'à la responsable des finances pour son engagement.

Mes collègues du Conseil communal ont été des partenaires précieux durant ces années, faites de discussions parfois intenses, mais toujours constructives. Ensemble, nous avons œuvré dans l'intérêt de notre commune.

Je n'oublie pas l'édilité, dont le travail discret permet à chaque séance de se dérouler dans de bonnes conditions.

Un grand merci également à toutes les personnes de mon dicastère : la directrice de l'école, la responsable de la maternelle, la responsable de l'AES, le conseil des parents, le chauffeur et les chauffeuses de bus, la responsable des devoirs surveillés. Votre engagement et votre collaboration m'ont beaucoup apporté, et j'en garderai de précieux souvenirs.

Merci à la presse pour sa présence fidèle et pour le relais de l'information auprès de la population.

Félicitations aux nouveaux élus. Je leur souhaite plein succès dans leur engagement au service de la commune.

La campagne est désormais derrière nous. Il est temps de se rassembler derrière le futur ou la future syndic-que et d'avancer ensemble, car les défis sont nombreux.

Notre commune devra se préparer à accueillir de nouveaux habitants, ce qui impliquera davantage de places à l'école, des structures d'accueil renforcées, ainsi que de nouvelles infrastructures, notamment des salles de gym, des places de jeux, et bien d'autres encore.

Il sera aussi essentiel de rester attentifs à la maîtrise des charges liées, qui pèsent sur les petites communes.

Je quitte cette fonction avec reconnaissance pour tout ce que cette expérience m'a apporté, tant sur le plan humain que professionnel.

Merci, du fond du cœur, pour ces années de collaboration et d'engagement.

Je vous souhaite à toutes et à tous plein succès pour la suite ».

3. Informations sur la stratégie communale en matière de bâtiments

Le Président donne la parole à M. **V. Schickel**. Sa présentation est annexée au présent procès-verbal (ses propos ne sont pas retranscrits intégralement dans le présent procès-verbal).

En introduction, M. V. Schickel informe que le Conseil communal a lancé une réflexion globale sur les infrastructures communales après le report du projet en 2023, notamment lié à l'état vieillissant de certains bâtiments (toiture de l'administration, par exemple). Un groupe de travail a été créé afin d'identifier les besoins à long terme. En parallèle, il existe un petit groupe de travail qui a été mis en place par le Conseil communal. Il étudie le projet du complexe sportif des Prés.

Sur la base d'un sondage auprès de la population, de l'administration et des employés communaux, 18 besoins ont été identifiés, dont 13 à réaliser d'ici 2040. Les priorités concernent notamment :

- la rénovation d'infrastructures existantes (vestiaires de la halle de gym et la buvette, terrain de foot et son éclairage, local de l'édilité, administration, salle communale),
- l'adaptation aux normes (accessibilité, locaux),
- l'anticipation de la croissance démographique,
- le développement d'équipements (salles de classe, installations sportives, déchetterie).

Les analyses montrent que certains bâtiments sont encore en état acceptable énergétiquement, ce qui réduit l'urgence de certaines rénovations. En revanche, la situation financière de la commune est préoccupante, notamment en raison de l'augmentation importante des dettes intercommunales, limitant fortement la capacité d'investissement.

Face à cela, trois approches ont été envisagées :

1. **Une variante minimale (env. 1,6 million CHF)** couvrant les besoins urgents.
2. **Un premier projet ambitieux (30+ millions CHF)** incluant un nouveau complexe sportif, des extensions scolaires et diverses rénovations.
3. **Une alternative intermédiaire (env. 10–15 millions CHF)** avec extension de la halle de gym et solutions modulaires.

M. V. Schickel relève qu'aucune décision n'a été prise. Le dossier est dès lors transmis à la prochaine législature en raison des enjeux financiers importants.

Le Président remercie M. V. Schickel et ouvre la discussion.

Mme **A. Brülhart** souligne l'importance de soutenir les entreprises locales à long terme (à l'horizon 2040), notamment en leur attribuant des mandats pour les travaux à venir, celles-ci contribuant directement au financement communal par le biais de leurs impôts.

M. le Syndic indique que le Conseil communal est attentif à faire travailler les entreprises locales lorsque les conditions le permettent. Il précise toutefois que certains projets, comme celui de l'école, ont été soumis à des appels d'offres publics selon l'ancien droit des marchés publics, dans lequel le critère du prix était prépondérant, voire déterminant. Dans ce cadre, la commune ne disposait que d'une marge de manœuvre limitée, devant retenir l'offre la moins chère.

Avec la révision de la législation sur les marchés publics, la commune dispose désormais de davantage de latitude pour intégrer plusieurs critères d'évaluation. Le prix peut ainsi être pondéré jusqu'à environ 45 %, permettant de prendre en compte d'autres éléments. Cette approche a notamment été appliquée dans certains projets récents afin de ne pas faire du prix l'unique critère de décision.

Il souligne néanmoins que le prix reste un facteur important et que les procédures demeurent strictement encadrées. Il conclut en indiquant que, dans la mesure du possible, la commune veille à favoriser les entreprises locales.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion.

4. Rémunération des membres du Conseil général et de ses commissions

(message 5 du Bureau)

4.1 Présentation du message par le Bureau

Le Président informe que le Bureau estime qu'il est juste et respectueux de prévoir une légère revalorisation de la rémunération des citoyens qui s'engagent pour la commune et sa population. Il précise que ces indemnités ne constituent pas un enrichissement, mais correspondent à une indemnisation minimale, en adéquation avec les pratiques des communes voisines.

4.2 Préavis de la Commission financière

Le Président donne la parole à M. **T. Nydegger**, Président de la Commission financière.

« La Commission financière a étudié la demande émanant du Bureau du Conseil général concernant la rémunération des membres du Conseil général et de ses commissions.

La Commission considère que le coût supplémentaire lié aux jetons de présence reste supportable d'un point de vue financier.

Sur la base des documents transmis, la Commission financière prend acte du message du Bureau du Conseil général et propose au Conseil général d'accepter les modifications portant sur les indemnités.

Pour la commission financière Thierry Nydegger, Président, Chantal Barras, secrétaire ».

4.3 Complément d'information par le Bureau et discussion

Le Bureau n'a pas de complément d'information à transmettre.

Le Président ouvre la discussion.

Mme **V. Rebetez** prend la parole.

« Le groupe PS, Centre Gauche et ouverture remercie le Bureau pour le travail réalisé et pour la proposition d'actualisation des indemnités, qui nous paraît globalement pertinente au vu de l'évolution constatée dans les communes comparables. Cela dit, nous souhaitons attirer votre attention sur un point précis du message, à savoir le point 4.

Ce point indique que le Bureau recommande au Conseil communal d'examiner l'opportunité de fixer une rémunération comparable pour les autres commissions communales.

Or, il nous semble important de rappeler ici un principe fondamental de notre fonctionnement institutionnel : la séparation des pouvoirs.

Le Conseil général est compétent pour fixer les indemnités qui relèvent de son propre fonctionnement, c'est-à-dire celles du Conseil général, de son Bureau et de ses commissions.

En revanche, il n'appartient pas au Conseil général de formuler des recommandations au Conseil communal sur des objets qui relèvent de sa compétence propre comme celui-ci n'a d'ailleurs pas manqué de nous l'indiquer au moment de décider de ses propres indemnités. D'ailleurs, nous rappelons au Conseil communal que nous attendons avec la plus grande impatience le règlement de son fonctionnement qu'il a promis au moment de fixer ses propres indemnités, maintenir ce point 4 reviendrait donc à brouiller cette séparation des rôles, ce qui n'est pas souhaitable du point de vue institutionnel.

Pour cette raison, nous proposons simplement de supprimer le point 4 du message.

Cette modification permettrait de recentrer la décision du Conseil général sur son champ de compétence et de respecter pleinement l'équilibre entre les autorités.

Sous réserve de cette adaptation, le groupe PS, Centre Gauche et ouverture soutient la proposition du Bureau ».

Mme **A. Brülhart** sollicite une interruption de séance, les données chiffrées n'étant pas encore complètes lors de la séance du groupe Le Centre.

M. **C. Thode** relève que, sous réserve de l'interruption de séance demandée, il serait judicieux de supprimer ce point 4 du message, comme l'a proposé sa collègue, Mme Rebetez, dès lors qu'il prête effectivement à confusion.

Le Président annonce une interruption de séance de 5 min.

Le débat reprend à 21h08.

Le Président ouvre la discussion.

Vote

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote du Conseil général la suppression du point 4 du message, à savoir : Pour toutes les autres commissions communales, le Bureau recommande au Conseil communal d'examiner l'opportunité de fixer une rémunération comparable.

Résultat du vote

La suppression du point 4 du message est acceptée par 28 voix et une abstention.
--

Le Président informe que Mme I. Bersier, administratrice des finances a transmis les informations suivantes :

Le Conseil général est compétent pour fixer ses indemnités. Toutefois, l'augmentation proposée entraîne un dépassement au budget 2026. Elle relève que, conformément au règlement des finances communales, la décision d'adapter les rémunérations ne peut être mise en œuvre que si un crédit complémentaire est adopté.

Dès lors, le Président informe que le Conseil général doit se prononcer sur deux points :

- l'adaptation des montants des indemnités
- le crédit complémentaire nécessaire pour couvrir l'impact en 2026

Il précise que le fichier Excel annexé au message mentionnait un montant calculé sur une base annuelle à hauteur de CHF19'000.00.

En réalité, compte tenu d'une entrée en vigueur prévue à fin avril 2026, le dépassement à voter pour l'année 2026 s'élève à 14'300 francs.

M. **A. Bise** fait remarquer qu'il est difficile de voter sur le crédit complémentaire sans disposer d'un message préalable. Il propose que ce message soit présenté lors d'une prochaine séance du Conseil général.

M. **C. Thode**, pour sa part, suggère de voter le principe de l'augmentation en laissant le soin aux nouveaux représentants du Conseil général de se prononcer sur la base d'un message.

Le Président sollicite une suspension de séance afin de permettre au Bureau de se concerter. Il est 21h14.

Il est 21h20, la séance reprend.

Le Président informe que le Bureau propose de soumettre au vote le principe d'une augmentation des rémunérations, qui entrerait en vigueur lors de la prochaine législature, avec des montants à fixer pour celle-ci avec la présentation d'un message à une prochaine séance du Conseil général.

4.4 Vote

Le Président soumet au vote du Conseil général le principe d'une augmentation des rémunérations des membres du Conseil général et de ses commissions pour la prochaine législature.

Résultat du vote

Le Conseil général accepte le principe d'une augmentation des rémunérations des membres du Conseil général et de ses commissions pour la prochaine législature par 27 oui, 1 non et 1 abstention.

5. Approbation des statuts de la nouvelle région culturelle (message 176)

5.1 Présentation du message par le Conseil communal

Le Conseil communal n'a pas de complément à transmettre.

5.2 Préavis de la Commission financière

Le Président donne la parole à M. T. Nydegger, Président de la Commission financière.

« La Commission financière a pris connaissance de la révision générale des statuts soumise à son attention.

La Commission financière refuse de se prononcer sur lesdits statuts, pour les raisons suivantes :

- La tâche principale de la Commission financière consiste à se prononcer sur l'impact financier pour la Commune, et non sur l'approbation des statuts, qui relève de la compétence du Conseil général.
- Elle estime ne pas être en mesure d'évaluer l'impact financier que ces nouveaux statuts pourraient avoir sur les futurs coûts réels à la charge de la Commune de Belfaux, les chiffres fournis ne portant que sur l'année 2026 et n'étant pas définitifs.
- La Commission ne souhaite en aucun cas influencer ses collègues du Conseil général quant à l'acceptation de ces statuts, et leur laisse le libre choix de leur décision.

Pour la commission financière Thierry Nydegger, Président, Chantal Barras, secrétaire ».

5.3 Complément d'information par le Conseil commun

Le Conseil communal n'a pas d'information complémentaire à transmettre.

Le Président ouvre la discussion générale.

La parole n'est pas demandée.

Le Président propose de soumettre ces statuts à un vote global. Il précise que cette manière de procéder a été validée par le Bureau.

Il soumet cette proposition au vote du Conseil général.

Résultat du vote

Le Conseil général accepte la proposition de voter les statuts dans leur globalité par 28 oui, 1 non.

5.4 Vote

Le Président soumet l'approbation des statuts de la nouvelle région culturelle au vote du Conseil général.

Résultat du vote

Le Conseil général accepte les statuts de la nouvelle région culturelle par 27 oui, 2 non.

6. Demande de crédit d'investissement pour l'achat d'un véhicule de la voirie *(message 177)*

6.1 Présentation du message par le Conseil communal et discussion

Le Conseil communal n'a pas de complément d'information à transmettre.

6.2 Préavis de la Commission financière

Le Président donne la parole à M. **T. Nydegger**, Président de la Commission financière.

« La Commission financière a pris connaissance de la demande du Conseil communal relative à l'octroi d'un crédit d'investissement pour l'achat d'un véhicule destiné à la voirie, pour un montant de CHF 54'200.00.

La Commission considère que le coût de CHF 54'200.00 est supportable financièrement.

Sur la base des documents remis, la Commission financière prend acte du projet d'investissement et propose au Conseil général d'accepter le crédit sollicité de CHF 54'200.00.

Elle précise que cet investissement a déjà été accepté, par elle, de manière anticipée, la demande de remplacement du véhicule étant urgente.

Pour la commission financière Thierry Nydegger, Président, Chantal Barras, secrétaire ».

6.3 Complément d'information par le Conseil communal et discussion

Le Président ouvre la discussion.

M. **T. Defaux** prend la parole.

« Le message indique que le nouveau pick-up hybride sera utilisé à 90 % en mode électrique, ce qui suggère qu'un modèle 100 % électrique aurait parfaitement couvert les besoins quotidiens de la voirie. Compte tenu de l'urgence, le Conseil communal a privilégié la disponibilité immédiate et évité les frais de location.

Toutefois, une étude comparative du coût total sur 8 à 10 ans a-t-elle été réalisée ?

Une telle analyse aurait-elle démontré que le surcoût d'achat potentiel d'un véhicule 100 % électrique, et même avec un délai d'attente de quelques mois, aurait été amorti par la suppression totale des coûts de carburant et la réduction drastique de l'entretien, offrant ainsi un meilleur retour sur investissement pour la commune à long terme ? ».

M. **G. Minisini** prend la parole.

« Je souhaite revenir sur une série de décisions qui, mises bout à bout, suscitent une légitime surprise et un sentiment de déception quant à la gestion des biens communaux et à la rigueur de nos processus de décision, surtout au vu des finances de notre commune.

Pour rappel, en 2025, nous avons été informés de la donation d'un camion de pompier ainsi que d'une jeep à l'Ukraine.

Aujourd'hui, en 2026, à peine six mois plus tard, la commune se voit contrainte de procéder à l'achat d'un nouveau pick-up dans l'urgence,

Je suis étonné du contraste : d'un côté, la commune fait don d'anciens véhicules, et de l'autre, elle procède à l'achat urgent d'un nouvel utilitaire sans l'approbation habituelle du Conseil général, en dépit du processus démocratique.

Si la nécessité de remplacer le pick-up est entendue, la méthode employée soulève des questions. L'ancien véhicule des pompiers, même s'il n'était pas idéal, aurait très probablement pu satisfaire la quasi-totalité des besoins avec l'ajout d'une simple remorque ».

M. **V. Schickel** lui explique qu'en janvier, il est apparu que le véhicule ne passerait plus l'expertise en raison de l'état du châssis. L'OCN a accepté de prolonger temporairement son utilisation, à condition que le Conseil communal procède à l'achat d'un nouveau véhicule. Cette prolongation ne devait durer que quelques semaines, le temps de recevoir le nouveau véhicule.

Cependant, il faut savoir que pour ce type de pick-up, les délais de livraison sont très longs, généralement entre six mois et un an. Sans cette prolongation, le véhicule n'aurait plus été autorisé à circuler, ce qui aurait mis le Conseil communal dans une situation très compliquée.

M. V. Schickel relève que nous entrons précisément dans une période où ce type d'équipement est indispensable, notamment pour les travaux de débroussaillage avec la plateforme, ainsi que pour le transport des branches.

C'est donc dans ce contexte qu'une demande urgente a été formulée : elle visait à éviter de perdre l'usage du véhicule, car sans cela, le service ne disposerait tout simplement plus de moyen de transport adapté.

M. Y. Chablais s'interroge sur l'usage prévu du véhicule : circulera-t-il uniquement sur le territoire communal ou également à l'extérieur ? Dans le premier cas, il demande s'il serait envisageable de le limiter à 45 km/h afin de réduire les coûts d'assurance et d'imposition.

M. V. Schickel précise que le service de l'édilité est amené à se déplacer en dehors de la commune, notamment pour l'achat de matériel. Il arrive également que les employés empruntent l'autoroute. C'est pourquoi le Conseil communal a opté pour l'acquisition d'un véhicule à essence hybride rechargeable, mieux adapté aux besoins.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion.

6.4 Vote

Le Président soumet la demande de crédit d'investissement pour l'achat d'un véhicule de la voirie au vote du Conseil général.

Résultat du vote

Le Conseil général accepte la demande de crédit d'investissement pour l'achat d'un véhicule de la voirie par 27 oui, 1 non et 1 abstention
--

7. Demande de crédit d'investissement pour la réalisation de projets en faveur de l'environnement *(message 178)*

7.1 Présentation du message par le Conseil communal et discussion

Le Président donne la parole à M. D. Frieden, Conseiller communal.

Son intention n'est pas de reprendre l'intégralité du contenu du message, mais plutôt de se tenir à disposition du Conseil général pour répondre aux éventuelles questions ou remarques.

Il souligne que, le message présenté par le Conseil communal est le fruit du travail mené par la Commission Energie et Environnement. En effet, les réflexions engagées dans le cadre du Plan climat communal, bien que celui-ci ait finalement été abandonné sur décision du Conseil communal, ont permis d'aboutir aux propositions qui sont soumises.

Il relève que, comme cela a été évoqué précédemment, notamment par le Syndic lors de la présentation des besoins en infrastructures, notre commune fait face à de futurs investissements importants, se chiffrant en millions. Il précise que l'avantage du projet présenté réside dans une enveloppe plus modeste. Le montant soumis s'élève à CHF 188'000.00, mais il ne s'agit pas d'un coût net, puisque des subventions sont attendues. Ainsi, on retrouve une enveloppe d'environ CHF 150'000.00, conformément à ce qui avait été annoncé après l'abandon du Plan climat.

Il précise que l'approbation de ce message permettrait de concrétiser ces projets dans un délai relativement court. Le Conseil communal prévoit en effet leur réalisation sur les deux prochaines années. Contrairement à de nombreux projets d'infrastructure nécessitant des planifications à moyen ou long terme, ainsi que des réflexions financières approfondies, celui-ci permet d'agir rapidement et concrètement en faveur de l'environnement, au bénéfice direct de la population.

Avec l'enveloppe disponible, les choix effectués visent un équilibre que l'on peut considérer comme optimal, même s'il avait naturellement été possible d'envisager d'autres options.

Enfin, il souligne qu'il est important de préciser que la décision attendue ce soir concerne l'octroi d'un crédit d'investissement, confiant ainsi un mandat au Conseil communal. Celui-ci disposera ensuite d'une certaine marge de manœuvre pour affiner les choix, notamment en ce qui concerne les emplacements ou les modèles retenus. Les éléments présentés dans le message doivent dès lors être compris comme des exemples et non comme des solutions définitives.

Par ailleurs, M. D. Frieden indique qu'il est probable que, durant la prochaine législature, le Conseil général ainsi que les commissions, en particulier la future Commission de l'Energie et de l'Environnement et la Commission des routes et des eaux, soient à nouveau sollicités pour formuler des propositions et des ajustements, notamment en matière de mobilité, afin de poursuivre l'affinement de ces projets.

Le Président remercie M. D. Frieden pour ces explications.

7.2 Préavis de la Commission financière

Le Président donne la parole à M. T. Nydegger, Président de la Commission financière.

« La Commission financière a étudié la demande soumise par le Conseil communal, relative à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 188'000.00 pour la mise en œuvre de projets en faveur de l'environnement.

Après examen du dossier, la Commission constate que :

- Les charges d'entretien et de réparation du matériel associé au projet ne sont pas mentionnées. Il serait pertinent d'y remédier en intégrant ces éléments dans le budget présenté.*
- Concernant l'abri vélo, la Commission estime qu'une participation de la Paroisse pourrait et devrait être envisagée au financement.*

Sur la base des documents transmis, la Commission financière considère que le projet est supportable sur le plan financier.

Cependant, elle s'interroge sur le caractère approprié, obligatoire et prioritaire de cet investissement, notamment au regard des dépenses futures qui attendent la Commune et qui pourraient compromettre le financement de projets plus importants ou prioritaires ».

En raison des éléments manquants et des incertitudes relevées, la Commission financière ne se prononce pas à ce stade sur l'approbation ou le rejet de la demande d'investissement.

Pour la commission financière Thierry Nydegger, Président, Chantal Barras, secrétaire ».

7.3 Complément d'information par le Conseil communal et discussion

M. **D. Frieden** précise que les charges d'entretien évoquées correspondent à des frais usuels, limités et intégrables au budget ordinaire. Concernant le terrain de la Paroisse, l'idée est d'installer un abri à vélos à un emplacement approprié entre les sites concernés (administration communale et Centre paroissial). Le terrain appartenant à la Paroisse, les modalités restent à définir, mais il est envisagé qu'il soit mis à disposition gratuitement, l'abri profitant à la population. Une participation financière de la Paroisse n'est toutefois pas exclue, même si elle ne paraît pas nécessaire à ce stade.

Le Président ouvre la discussion.

M. **C. Thode** reconnaît l'optimisme et la vision d'avenir qui caractérisent le projet, dont il salue les intentions qu'il juge positives et louables. Il estime toutefois que celui-ci apparaît trop ambitieux et encore insuffisamment abouti, avec de nombreux aspects qui restent à définir, notamment en ce qui concerne les coûts, comme l'a également relevé la Commission financière.

Il considère que certaines mesures proposées ne répondent pas à des besoins concrets. Il cite notamment l'exemple des stationnements pour vélos à la forêt cantonale, dont il doute de l'utilité, ou encore celui du Centre paroissial, pour lequel la commune ne dispose pas de la maîtrise foncière, ce qui représente à ses yeux une incertitude.

Par ailleurs, il relève que certaines idées, comme le soutien à la plantation d'arbres ou à la création d'espaces de fraîcheur, sont intéressantes, mais restent trop vagues en l'état. Dans un contexte financier qu'il estime préoccupant pour les années à venir, il juge que le projet, au vu de son coût, ne correspond pas aux priorités actuelles de la commune. Selon lui, d'autres investissements, plus urgents et répondant davantage aux besoins des habitants, devraient être privilégiés.

Mme **S. Spaeni** exprime son incompréhension face au projet de l'abri pour vélos, en relevant que, depuis 2021, Mme J. Berset demande la réalisation d'un abri de bus à l'Arsenal.

Mme **V. Rebetez** prend la parole.

« Le message qui nous est présenté ce soir intervient dans un contexte particulier.

Suite à l'abandon du plan climat communal en décembre dernier, une certaine incompréhension – et même une forme de colère – s'est exprimée au sein de la population et de quelques conseillers généraux et conseillères générales. Dans ce sens, ce message apparaît clairement comme une réponse, avec la volonté de proposer des actions concrètes.

Et nous tenons à le reconnaître : il va dans le bon sens.

Le choix de mesures visibles, réalisables à court terme, notamment en matière de mobilité et d'adaptation aux fortes chaleurs, est pertinent.

Cependant, ce projet reste, à nos yeux, trop minimaliste et mérite d'être renforcé.

Tout d'abord, il est regrettable qu'il ne s'appuie pas davantage sur les travaux de la Commission Énergie et Environnement ni sur une consultation plus large de la population. Sur un sujet aussi sensible, un tel projet gagnerait en qualité et en légitimité à être co-construit.

Ensuite, plusieurs mesures concrètes devraient être revues ou complétées.

Concernant les bornes de recharge électriques au site scolaire, ce choix ne nous semble pas adapté. Le parking de l'école est déjà fortement sollicité, voire saturé à certains moments. Ajouter des bornes à cet endroit risque d'aggraver les tensions d'usage plutôt que d'apporter une solution pertinente.

Par ailleurs, avant d'investir uniquement sur le domaine public, la commune serait ici bien avisée de prendre contact avec des acteurs privés. On constate aujourd'hui dans certaines communes autour de Belfaux que certaines entreprises ou espaces commerciaux installent des bornes de recharge sur leurs terrains, tout en les mettant à disposition du public. Des partenariats de ce type permettraient de développer l'offre de recharge de manière complémentaire, efficace et potentiellement moins coûteuse pour la collectivité.

S'agissant des points d'eau, la démarche est positive, mais elle pourrait être élargie. Par exemple, l'installation d'un point d'eau à proximité de la halle de gymnastique, voire, contre le mur de la halle, ferait également sens, compte tenu de la fréquentation importante de ce lieu, notamment par les jeunes et les associations. Les points d'eau devraient aussi être intégrés à proximité des quartiers dans lesquels il y a une grande fréquentation des seniors, et exigés dans les discussions avec les promoteurs qui s'appliquent à bétonner notre commune.

En ce qui concerne la lutte contre les îlots de chaleur, l'encouragement à la plantation d'arbres sur des parcelles privées est une mesure intéressante, mais elle reste insuffisante. Elle ne répond pas directement aux enjeux dans les espaces publics, là où la population subit concrètement les effets de la chaleur : trottoirs, cours d'école, places ou autres espaces partagés. Une action plus volontariste sur le domaine public serait nécessaire.

De manière générale, ce projet donne l'impression d'un premier pas, mais pas d'une réponse à la hauteur des enjeux.

C'est pourquoi nous estimons qu'il devrait être retravaillé et complété, notamment avec l'appui de la commission concernée, afin de proposer une vision plus ambitieuse, mieux ancrée dans les besoins du terrain. Il va aussi du respect du travail réalisé par la commission.

En résumé, nous saluons l'intention et la direction prise, mais nous appelons à un renforcement clair d'un projet qui se doit d'être davantage concerté. Cela dit et d'ici là, notre groupe accepte la demande de crédit d'investissement exprimée par le message 178 du Conseil communal ».

M. G. Minisini prend la parole.

« Je souhaite saluer l'initiative du Conseil communal. Il est positif que notre commune souhaite maintenir un engagement en faveur du climat, en allouant une enveloppe budgétaire à la suite de l'abandon du Plan climat. Cet engagement financier est un signal fort que je soutiens.

Je partage la priorité donnée à la mobilité, mais je m'interroge sur l'efficacité des actions retenues pour atteindre les objectifs de réduction d'émissions.

Le projet d'abris/stations vélos (administration, forêt) vise principalement les loisirs.

Ces mesures auront un impact limité sur la transition de mobilité, car les abris seuls n'encourageront pas l'usage quotidien du vélo (travail, courses), essentiel pour réduire les émissions de CO2.

Les efforts et ressources devraient cibler l'amélioration de l'infrastructure routière, notamment par l'aménagement de pistes cyclables sécurisées. L'insécurité et le manque de continuité dissuadent l'usage quotidien du vélo. Un investissement dans un réseau cyclable efficace est plus pertinent pour encourager le cyclisme pendulaire.

Le second groupe d'actions prévoit l'installation de bornes de recharge à l'administration communale et sur le site scolaire.

Cependant, bien que la commune cherche à réduire son propre bilan carbone, l'implantation de ces bornes à l'administration et à l'école n'aura qu'un impact très limité sur l'incitation de la population à remplacer son véhicule thermique par un véhicule électrique. Les statistiques montrent très clairement que la majorité des utilisateurs de véhicules électriques rechargent leur véhicule à domicile.

Afin de soutenir la transition vers les véhicules électriques, l'installation de bornes de recharge doit se concentrer sur les zones résidentielles (immeubles, quartiers). Le but est de faciliter la recharge domestique, incitant ainsi la population à la transition, plutôt que de fournir un service secondaire aux utilisateurs d'infrastructures scolaires ou administratives.

En conclusion, tout en saluant l'effort budgétaire, je déplore que la liste de mesures présentée manque de pertinence pour générer un impact environnemental significatif.

Je demande au Conseil Général un report et j'invite le Conseil communal à revoir l'affectation des fonds pour :

- 1. Prioriser l'étude et la réalisation d'infrastructures cyclables sécurisées plutôt que les abris.*
- 2. Prioriser l'investissement dans les bornes de recharge pour les zones résidentielles et les immeubles collectifs pour stimuler l'adoption de la mobilité électrique ».*

M. D. Frieden prend la parole pour répondre aux intervenants.

Il rappelle que le calendrier de remise du message, fixé à février après l'abandon du plan climat, était contraignant et ne permettait pas de retravailler davantage certains éléments durant la présente législature. Il admet qu'il peut subsister quelques imprécisions, mais souligne que les montants présentés reposent sur des estimations globalement réalistes des coûts des projets.

Concernant le stationnement des vélos, prévu à la forêt cantonale, il précise qu'il s'inscrit surtout dans une logique de mobilité de loisirs, destinée principalement aux visiteurs plutôt qu'aux collaborateurs de l'administration. Ce site accueille aussi ponctuellement des manifestations attirant des usagers à vélo. L'installation de ces infrastructures vise donc à améliorer la qualité d'accueil des cyclistes. Il ajoute qu'il ne s'agit pas uniquement de places de stationnement, mais aussi d'une station d'entretien permettant notamment de regonfler les pneus, utile également pour des visiteurs de passage.

A propos des coûts liés à la plantation d'arbres, il estime qu'ils devraient rester limités, l'objectif étant surtout de simplifier les démarches administratives pour les habitants souhaitant planter des arbres, sans alourdir les charges financières. Une subvention cantonale existe déjà selon les conditions prévues.

S'agissant de l'affectation du terrain, notamment dans le cadre de la convention avec la Paroisse, il reconnaît la pertinence de la remarque de M. Thode et indique que cet aspect devra être formalisé, même si la Paroisse a donné un accord de principe.

En réponse à l'intervention de Mme Spaeni sur l'abribus, il confirme que celui-ci est attendu depuis longtemps. Il précise qu'il ne faut pas opposer les différents projets entre eux. Un montant a été prévu au budget 2026 et la réalisation est donc planifiée. Il rappelle aussi que le coût des abribus est élevé en raison des normes en vigueur.

Sur les remarques relatives aux coûts globaux du projet, il constate des avis divergents, certains jugeant les mesures trop modestes, d'autres trop ambitieuses. Il explique que le projet a été contraint par le temps et les ressources budgétaires, et qu'en l'absence de consultation élargie, le travail a été effectué au sein de la Commission Energie et Environnement, représentative des groupes politiques du Conseil général.

Il ajoute que l'implication d'acteurs externes sera possible lors de la phase de mise en œuvre.

Concernant les points d'eau à l'école, il soutient l'idée d'une installation rapide d'une fontaine, plutôt que d'attendre une requalification globale du site, qui pourrait prendre du temps en raison de la planification financière.

Pour les pistes cyclables, il précise que les infrastructures elles-mêmes relèvent d'un autre cadre financier. L'enveloppe d'environ CHF 150'000.00 prévue pour le vélo a déjà été affectée à certains projets, tandis que des investissements plus lourds en infrastructures devront être discutés lors de la prochaine législature.

Enfin, sur la plantation d'arbres, il observe que le potentiel est limité en milieu bâti. Les contraintes sont importantes, notamment en bord de routes où des questions d'expropriation peuvent se poser. Il estime néanmoins qu'un potentiel existe encore, notamment si des habitants sont encouragés à planter des arbres sur des parcelles privées. Il évoque aussi la possibilité de faire appel à un spécialiste pour identifier les zones pertinentes et optimiser ce potentiel.

Il conclut en demandant une courte suspension de séance pour discuter avec le Conseil communal. Cette demande lui est refusée.

M. **A. Bise** estime que le projet n'est pas abouti. Il soulève plusieurs points :

- Il exprime des inquiétudes concernant la diminution potentielle du nombre d'arbres, notamment en lien avec certains projets comme les éoliennes.
- Il doute de l'efficacité des mesures visant à encourager la plantation d'arbres sur des terrains privés, en observant que les nouvelles constructions laissent peu de place à la végétation.
- Il reconnaît que les bornes de recharge pour vélos constituent une bonne idée.
- Il se montre en revanche sceptique quant aux stations de réparation pour vélos, s'interrogeant sur leur durabilité et leur entretien.
- Il considère que la mise en place de fontaines d'eau potable est la mesure la plus pertinente du projet.
- Il critique les installations de jeux d'eau pour enfants, estimant qu'elles entraîneraient des coûts d'entretien élevés et des contraintes liées à l'eau potable.

Il conclut qu'au vu de l'ensemble de ces éléments, il refuse le projet dans sa globalité.

Mme **C. Barras** prend la parole.

« Suite à la présentation de M. le Syndic sur les besoins et les futurs investissements qui ont été priorisés à beaucoup plus long terme, je pense qu'il y a des projets pour notre commune qui doivent à mon avis passer avant cet investissement. Nous parlons de montants projetés quasiment identiques entre ce projet-là et la rénovation de la salle communale ou la rénovation des vestiaires de la salle de gym qui sont des projets en discussion depuis de nombreuses années et qui sont tout aussi importants pour nos citoyens et citoyennes qui utilisent ces infrastructures ».

A la demande de Mme **V. Rebetez**, le Président suspend la séance. Il est 22h03.

Il est 22h08, la séance reprend.

Mme **V. Rebetez** annonce que le groupe PS, Centre Gauche-PCS et Ouverture demande un renvoi de l'objet afin de permettre au Conseil communal de présenter un nouveau projet, intégrant les réflexions ainsi que les travaux de la commission ad hoc. Elle précise que cette démarche est préférée à un simple report, qui ne relève pas du même mécanisme institutionnel.

M. **G. Minisini** se rallie à la position du groupe PS, Centre Gauche-PCS et Ouverture et demande, lui aussi, le renvoi de l'objet.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion

7.4 Vote

Le Président soumet au vote du Conseil général la proposition de renvoi de la demande de crédit d'investissement pour la réalisation de projets en faveur de l'environnement.

Résultat du vote

Le Conseil général accepte la proposition de renvoi de la demande de crédit d'investissement pour la réalisation de projets en faveur de l'environnement par 18 oui, 11 non.
--

8. Décompte final du crédit accordé pour les débits souscrits et le rachat de capital social auprès du CEFREN *(message 179)*

8.1. Présentation du message par le Conseil communal et discussion

Le Conseil communal n'a pas de complément d'information à transmettre.

8.2. Préavis de la Commission financière

Le Président donne la parole à M. **T. Nydegger**, Président de la Commission financière.

« A la suite de son analyse des pièces reçues pour sa revue, la commission financière a pris connaissance que le décompte final présente un solde total de CHF 412'702, soit un inférieur de CHF 5'238 au budget voté de CHF 417'940.00.

La Commission financière tient à rappeler qu'elle ne fait pas d'audit et que pour son analyse, elle se fie aux documents transmis et soumis par la Commune.

Elle propose au Conseil général d'accepter ce décompte final.

Pour la commission financière Thierry Nydegger, Président, Chantal Barras, secrétaire ».

8.3. Complément d'information par le Conseil communal et discussion

Le Conseil communal n'a pas de complément d'information à transmettre.

Le Président ouvre la discussion générale.

Mme **S. Berset** se dit surprise par l'utilisation du terme « rabais » dans le message et estime que celui-ci n'est pas approprié.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion.

8.4 Vote

Le Président soumet le décompte final accordé pour les débits souscrits et le rachat de capital social auprès du CEFREN au vote du Conseil général.

Résultat du vote

Le Conseil général accepte à l'unanimité le décompte final accordé pour les débits souscrits et le rachat de capital social auprès du CEFREN.

9. Propositions

9.1. Message de réponse du Conseil communal à la proposition 13 – Du Pumptrack au Skatepark, l'élan continue

RETIRE

9.2 Message de réponse du Conseil communal à la proposition 14 – Abandon du Plan Climat

RETIRE

Il n'y a pas de nouvelles propositions.

Le Président clôt la discussion.

10. Questions

Concernant la réponse donnée par M. D. Frieden au sujet des véhicules des pompiers (point 2 de l'ordre du jour), Mme A. Brülhart est satisfaite.

NOUVELLE QUESTION

Mme **A. Brülhart** prend la parole.

Elle indique que sa question fait suite à l'incendie survenu à Cran Montana. Cet événement rappelle, selon elle, qu'il existe des situations d'urgence susceptibles de mettre à rude épreuve les autorités locales et d'engager des responsabilités importantes pour les élus communaux.

Elle souhaite savoir quelles mesures de précaution ont été mises en place dans les actions publiques de la commune afin d'en garantir la conformité et la sécurité en cas d'incident.

M. **V. Schickel** explique que, suite à cet événement tragique, le Conseil communal a discuté de cette problématique au mois de janvier. Une première analyse a été réalisée et certaines mesures

ont déjà été prises en réponse aux points identifiés. Le Conseil communal a également décidé de mandater un audit externe pour certaines infrastructures.

Concernant les lieux publics, notamment les restaurants, il précise que le renouvellement de patente implique systématiquement un contrôle incendie. Deux établissements ont fait l'objet d'un renouvellement cette année et les contrôles effectués se sont révélés conformes.

Il rappelle enfin que, conformément à la législation fribourgeoise, un contrôle incendie est réalisé tous les cinq ans lors du renouvellement de patente.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion.

11. Divers

Le Président ouvre la discussion.

M. **A. Bise** indique que la Commission spéciale de la déchetterie, nommée par le Conseil général, tiendra sa dernière séance le 25.03.2026 et que le rapport sera transmis au Président.

Mme **S. Spaeni** prend la parole au nom des chauffeurs de bus

Nous souhaitons exprimer notre mécontentement concernant l'achat récent du bus scolaire électrique, décision qui n'a pas tenu compte de l'avis des chauffeurs.

En effet, plusieurs problèmes importants ont été constatés lors de son utilisation.

Tout d'abord, les conducteurs ne se sentent pas à l'aise au volant de ce véhicule, par rapport à la visibilité nulle de l'arrière du véhicule donné par le rétroviseur intérieur et sa propulsion par de puissantes batteries électriques et les dangers d'incendies qui pourraient en découler. La visibilité intérieure est fortement réduite en raison de la hauteur des sièges. Cela complique la sortie sur la route de Rosière où nous avons tout de même 3 arrêts.

Suite au cours OACP que nous suivons, ils nous rendent attentifs sur les dangers que nous mentionnons ci-dessus.

Nous souhaitons également comprendre comment cela se fait que le bus ait été immatriculé au nom de la commune avant Noël, alors que l'essai par les chauffeurs n'a eu lieu qu'au mois de janvier !

Nous tenons également à préciser que pour le secteur d'Autafond, un véhicule de plus petite taille serait largement suffisant. Un bus d'environ 10 à 12 places répondrait pleinement aux besoins, tout en étant plus adapté aux contraintes de circulation et au vu de l'étroitesse de cette route.

Ces éléments soulèvent de réelles inquiétudes en matière de sécurité, tant pour les chauffeurs que pour les passagers. Les chauffeurs souhaitent déclinier de toutes responsabilités en cas d'incendie du véhicule dû à un accident ou une défectuosité électrique. Nous demandons donc qu'une réévaluation de ce choix soit envisagée, en concertation avec les conducteurs, afin de garantir des conditions de travail et de transport sûres et adaptées.

Pour les chauffeurs de bus : Nathalie Gremion, Jacques Robert, Stéphanie Spaeni.

Mme **A. Brulhart** demande s'il serait envisageable de mettre en place un « SharePoint » pour les enregistrements audio des séances. Elle évoque également la communication entre les conseillers et la commune, notamment lors des prises de parole et s'interroge sur la possibilité de mettre en place des solutions, éventuellement basées sur des outils numériques ou d'intelligence artificielle, afin de faciliter le traitement et la gestion des informations.

M. **V. Schickel** remercie M. R. Krattinger pour son engagement à la présidence du Conseil général et lui remet des bouteilles de vin.

Le Président prend la parole.

« Nous arrivons au terme de la législature 2021–2026. C'est un moment pour regarder le chemin parcouru, mais pas dans les détails ce qui prolongerait un peu trop la soirée, juste reconnaître le travail accompli, mais aussi dire simplement ce que cette période nous rappelle : la politique n'est utile que si elle reste au service des personnes et du bien commun.

À Belfaux, nous savons que la proximité est une force : on se croise, on se parle, et les décisions prises ici ont un impact relativement direct pour nos habitants afin qu'ils n'aient qu'une seule envie, rester des habitants de Belfaux. Cela rend notre responsabilité encore plus concrète. Belfaux reste

un village, la preuve en est après l'incroyable succès de Belfaux-Bellefête 2025 qui a réuni l'ensemble des habitants et commerçants dans une ambiance conviviale et rassembleuse.

Dans une démocratie, rien n'est jamais acquis. La démocratie, ce n'est pas seulement voter : c'est débattre, écouter, accepter la diversité des opinions et, surtout, respecter les règles communes même quand elles ne nous arrangent pas. Elle repose sur la confiance : confiance dans nos administrés communaux, confiance entre élues et élus, et confiance avec la population.

Cette législature l'a montré : avancer, demande du compromis. Dans une commune, cela devrait être encore plus une réalité : concilier les besoins des quartiers, les attentes des générations, les contraintes financières et les priorités à long terme. Le compromis n'est pas un renoncement ni une faiblesse; c'est une méthode et une preuve de responsabilité. C'est le choix de construire une solution imparfaite, mais applicable, plutôt que de rester chacun sur sa position. C'est aussi accepter que, dans une assemblée pluraliste, personne n'obtient tout, et que c'est précisément ce qui rend la décision légitime.

Comme Président, j'ai eu le privilège d'observer de près la qualité de l'engagement de chacune et chacun. Les débats ont parfois été vifs et longs, c'est normal, mais ils ont aussi été le plus souvent sérieux, préparés et respectueux. Je remercie celles et ceux qui ont su tendre la main, chercher des ponts, et faire passer l'intérêt général avant l'intérêt personnel.

Je souhaite aussi remercier l'ensemble du Conseil communal, son administration et ses employés qui effectuent un travail remarquable tout au long de l'année. Un remerciement tout particulier à notre secrétaire du Bureau, Mme Véronique Christan pour son professionnalisme, pour la recherche de réponses parmi les services de l'Etat, son adaptation permanente à des présidents et présidentes qui changent annuellement et sa disponibilité pour la préparation des séances du Conseil général afin qu'elles soient les plus fluides possibles.

Leur compétence, leur disponibilité et leur sens du service public sont indispensables au bon fonctionnement de notre commune.

Pour la suite et pour les 5 prochaines années, je nous souhaite de conserver cette exigence : prendre le temps d'argumenter, de se respecter et de décider ensemble. Dans une période où les certitudes se radicalisent vite, la démocratie a besoin de patience, de dialogue et de compromis. C'est moins spectaculaire, mais c'est ce qui permet de tenir dans la durée.

Avant de clore, je souhaite également féliciter tous nos élus au Conseil général, au Conseil communal et je me réjouis de travailler avec eux tout au long de cette prochaine législature.

Enfin, certains s'en allant, ils participent ce soir à leur dernière séance, dès lors, je tiens à leur exprimer ma gratitude pour leur précieuse collaboration durant ces dernières années ainsi que pour leur dévouement au sein du Conseil Communal, du Conseil Général, de l'ensemble des commissions et groupes de travail. Leur incroyable implication a très certainement contribué au bien-être de notre village.

Je clos ce discours et vous remercie chaleureusement pour votre patience, je vous souhaite un bel été, un bon retour dans vos familles respectives et vous invite comme d'habitude à l'apéritif ».

La séance est levée à 22h30.

Le Président

René Krattinger



La Secrétaire

Véronique Christan



Information sur la stratégie communale en matière de bâtiments

Groupe de travail des infrastructures
communales et le Conseil Communal

Salle communale, 24 mars 2026

Historique

- Le Conseil communal a présenté le message 149 - Demande de crédit cadre pour diverses études pour les bâtiments communaux – le 19.12.2023 au Conseil général.
- Ceci faisait suite à l'audit de la toiture (2023) de l'administration qui a fait ressortir que les tuiles en éternit sont en fin de vie (durée restante environ 5 ans) et à l'information sur la mise en valeur du bâtiment de l'administration communale donnée le 23.03.2021 au CG.

Historique

- Suite à cette demande de crédit, le Conseil général a voté le report et a demandé la mise sur pied d'un groupe de travail "infrastructures communales" afin de "réfléchir à la stratégie du développement de la commune"
- Il existait déjà un petit groupe de travail mis en place par le Conseil communal avec l'ES Belfaux (foot) et le CAB (athlétisme) qui étudiait le complexe sportif des Prés. Il a été décidé d'inclure ce complexe sportif dans le groupe "infrastructures communales".

Membres du groupe de travail

Création du groupe de travail au printemps 2024

- Vincent Schickel (Syndic – et président du groupe de travail)
- François Vallat (Vice-syndic, conseiller communal responsable des finances) -> jusqu'à fin octobre 2025
-> remplacé par Steve Tacheron (Conseiller communal, responsable des finances)
- Marianne Aebischer (Conseillère communale, responsable des séniors)
- Ilias Nafai (Conseiller communal, responsable des bâtiments)
- Frantz Simonis (Conseiller communal puis vice-syndic, responsable des écoles)
- Laurent Berset (Membre CG – groupe Le Centre Belfaux-Futuro)
- Solange Berset (Membre CG – groupe PS, CG-PCS, Vert.e.s et Ouverture)
- Grégoire Minisini (Membre CG – Mouvement Arc-en-Ciel)

Approche collaborative

- Le groupe de travail a décidé de lancer un sondage interne et externe pour connaître les besoins de chacun
- On a eu environ 40 réponses
- Analyse des réponses, et filtrage des projets non nécessaires (ex: 3ème terrain de foot) ou hors périmètres (ex: route de contournement)
- Listing des besoins par priorité et urgence multicritère (degré d'urgence, coûts, répondant à plusieurs besoins, impact économique et social)
- Le groupe a donc identifié 18 besoins, dont 13 à réaliser à l'horizon 2040

Besoins identifiés - horizon 2027 -> 2040

Halle de gym

Rénovation des locaux **vestiaires et buvette**

Degré de priorité : 4.00

Rénovation terrain et vestiaires foot

(éclairage vestiaires ...)

Degré de priorité : 4.00

Edilité

Nouveaux locaux pour stockage matériel et employés

Degré de priorité : 3.80

Ecole

Besoin de 5 **nouvelles salles de classe**

Degré de priorité : 3.20
(chiffre à consolider nbre de salle de classes)

Administration

Répondre aux besoins PMR (personnes à mobilité réduite)

Degré de priorité : 3.20

Administration

Besoin en petites salles de séance pour accueil population

Degré de priorité : 3.20

Administration

Toiture et rénovation **énergétique** du bâtiment (enveloppe et technique)

Degré de priorité : 3.80

Bâtiment scolaire Cycle 2: salle communale

Rénovation des locaux (sols, murs, plafonds)
Degré de priorité: 3.20

Administration

Besoin en nouveaux locaux (bureaux + salle de réunion) pour nouveaux employés (env. 350 m2)

Degré de priorité : 3.20

Besoin CAB

Salle de force séparée

Degré de priorité : 3.17

Capacité de prise en charge de la déchetterie

Absorber l'augmentation des déchets
Degré de priorité : 3.17

Besoins identifiés - horizon 2040+

Réaménagement du site scolaire

**Date limite
réalisation PA5 :
2032**

Degré de priorité :
2.83

**Sport en
extérieur
(Urbanfit)**
Degré de
priorité : 2.67

**Halle de
gym énergétique**
Rénovation énergétique
du bâtiment (enveloppe et
technique)
Degré de priorité, évalué
par la commune suite
retour étude CECB : 2.5

Bâtiment scolaire Cycle 2

Rénovation **énergétique**
du bâtiment (enveloppe et
technique)
Degré de priorité, évalué
par la commune suite
retour étude CECB+ : 2.5

Halle de gym
Nouvelle salle
de sport
Degré de
priorité : 2.83

**Besoin infra. CAB +
ES Belfaux**
Stade athlétique
avec vestiaires et
buvette
Degré de priorité :
2.67

**Construction
skatepark**
Degré de
priorité :
2.50

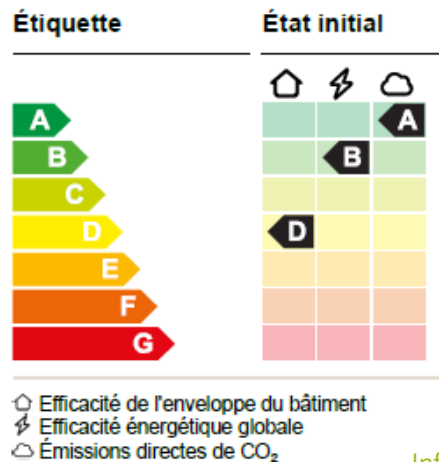
~ 2040

Information sur la stratégie communale en matière de bâtiments

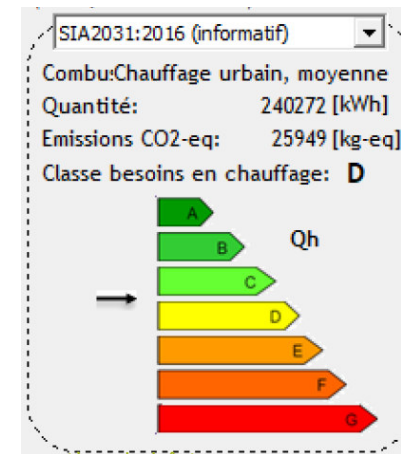
Etudes structurelles et énergétiques

- Afin d'étudier différentes variantes, le groupe de travail a demandé des études structurelles et énergétiques du cycle 2 et de la halle de gym
- Surélévation impossible (halle de gym) ou coût disproportionné (cycle 2)
- Etudes énergétiques sont meilleures qu'attendues.

Ecole de cycle 2 (CECB+)



Halle de gym



Information sur la stratégie communale en matière de bâtiments

Analyse financière

- Avant de pouvoir planifier les projets pouvant répondre aux divers besoins, le groupe avait besoin d'une vision sur la capacité d'investissement de la commune
- Fin 2025, notre administratrice des finances a donc procédé à une analyse minutieuse de la situation financière de la commune en se basant sur les chiffres communiqués par les diverses associations intercommunales.
- La méthodologie a aussi été vérifiée avec notre fiduciaire.

Projection financière 2026-2030

Cas "théorique" sans aucun investissement entre 2026->2030

1. TAUX D'ENDETTEMENT NET	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Capitaux de tiers	24 730 000,00	24 730 000,00	24 730 000,00	24 730 000,00	24 730 000,00	24 730 000,00
Part de la commune aux dettes des associations intercommunales	4 980 000,00	8 700 000,00	12 000 000,00	15 600 000,00	19 000 000,00	20 800 000,00
Subventions d'investissements inscrites au passif	7 920 000,00	7 920 000,00	7 920 000,00	7 920 000,00	7 920 000,00	7 920 000,00
Patrimoine financier	13 240 000,00	13 762 000,00	14 364 000,00	14 480 000,00	14 056 000,00	12 857 000,00
= Dette nette	8 550 000,00	11 748 000,00	14 446 000,00	17 930 000,00	21 754 000,00	24 753 000,00
Revenus fiscaux	10 440 000,00	11 200 000,00	12 000 000,00	12 400 000,00	12 900 000,00	13 200 000,00
TAUX D'ENDETTEMENT NET	82%	105%	120%	145%	169%	188%

- Les dettes des associations intercommunales explosent de 5.2M -> 20.8M à l'horizon 2030

Projection financière 2026-2030

Cas avec le plan financier 2026->2030 et une augmentation des impôts

Libellé	Actuellement	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Investissements	Besoins identifiés - 2027 -> hor...	268 000,00	4 766 000,00	4 270 500,00	3 896 000,00	817 500,00	4 177 000,00
Emprunts		-	4 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	-	2 000 000,00
Revenus fiscaux supplémentaires par point suppl. = CHF +110'000.00 => Actuellement 0.84	0,84	0,84	0,84	1,00	1,00	1,00	1,10

1. TAUX D'ENDETTEMENT NET	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Capitaux de tiers	24 730 000,00	28 730 000,00	30 730 000,00	32 730 000,00	32 730 000,00	34 730 000,00
Part de la commune aux dettes des associations intercommunales	4 980 000,00	8 700 000,00	12 000 000,00	15 600 000,00	19 000 000,00	20 800 000,00
Subventions d'investissements inscrites au passif	7 920 000,00	7 920 000,00	7 920 000,00	7 920 000,00	7 920 000,00	7 920 000,00
Patrimoine financier	13 240 000,00	12 996 000,00	13 267 500,00	13 587 500,00	14 586 000,00	14 580 000,00
= Dette nette	8 550 000,00	16 514 000,00	21 542 500,00	26 822 500,00	29 224 000,00	33 030 000,00
Revenus fiscaux	10 440 000,00	11 200 000,00	13 700 000,00	14 100 000,00	14 700 000,00	16 100 000,00
TAUX D'ENDETTEMENT NET	82%	147%	157%	190%	199%	205%

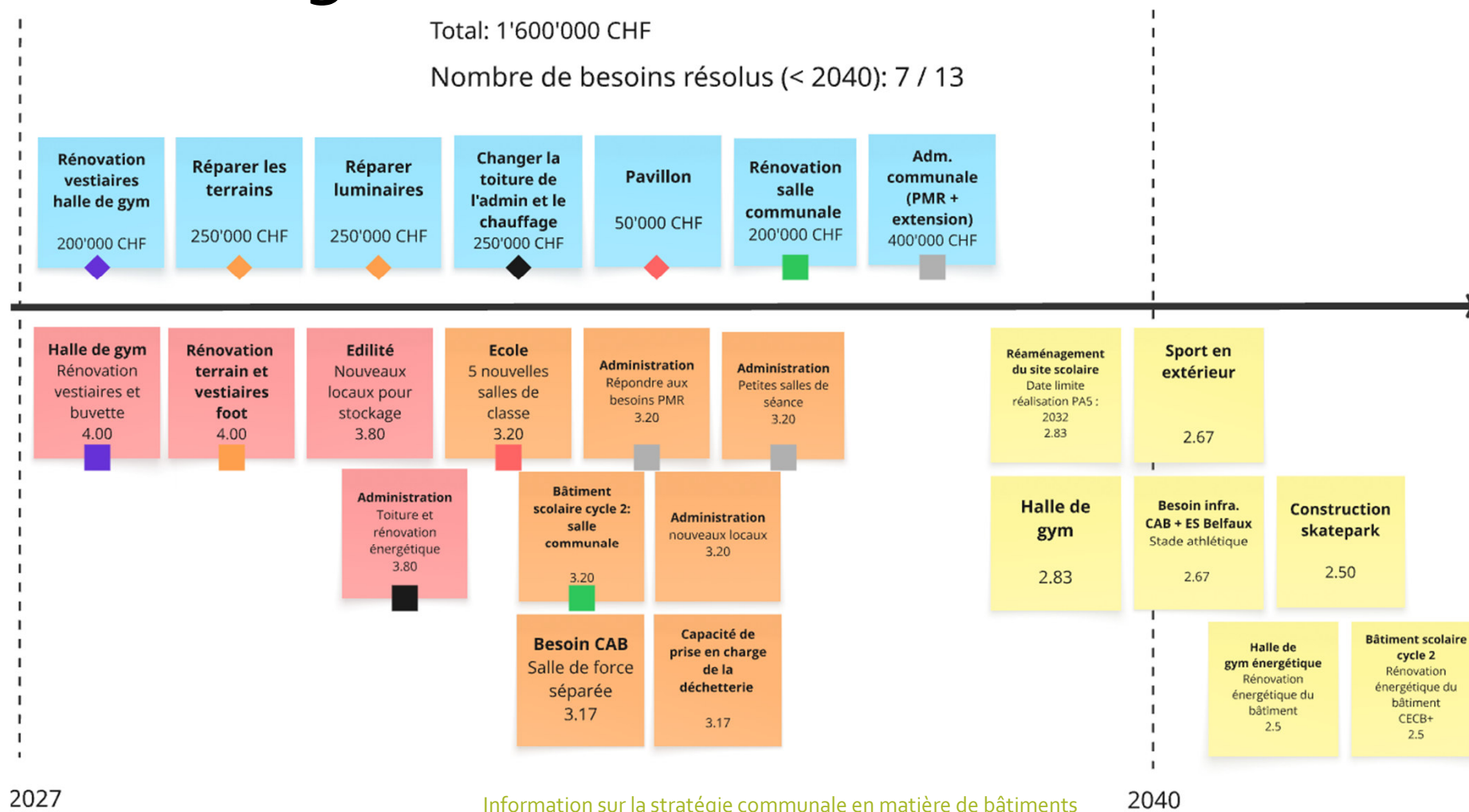
- Le plan financier actuel est donc difficilement réalisable

Information sur la stratégie communale en matière de bâtiments

Version «urgente»

Total: 1'600'000 CHF

Nombre de besoins résolus (< 2040): 7 / 13



2027

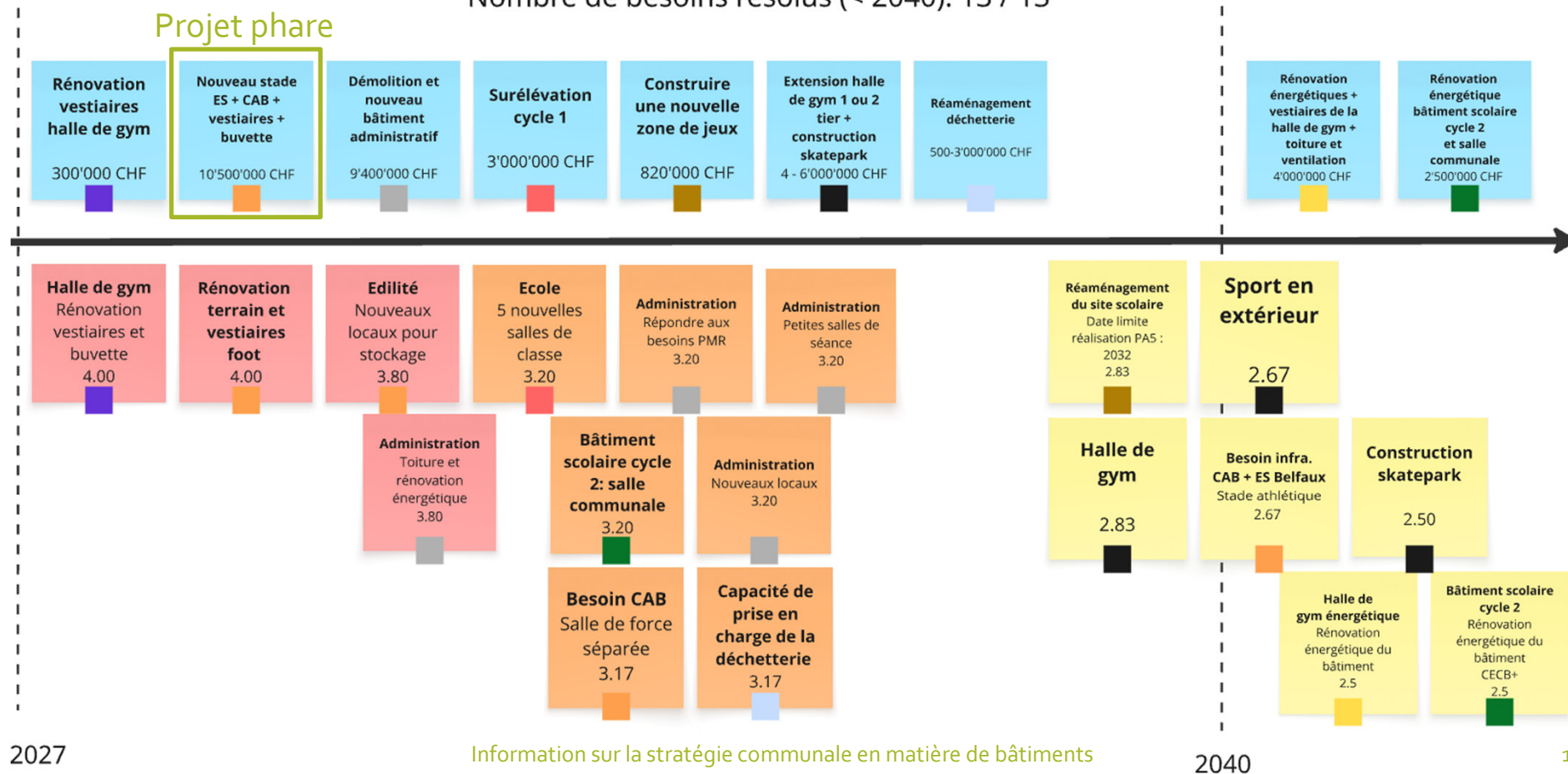
Information sur la stratégie communale en matière de bâtiments

2040

Version «projet phare – nouveau stade des Prés»

Total: 28'520'000 à 33'020'000 CHF

Nombre de besoins résolus (< 2040): 13 / 13

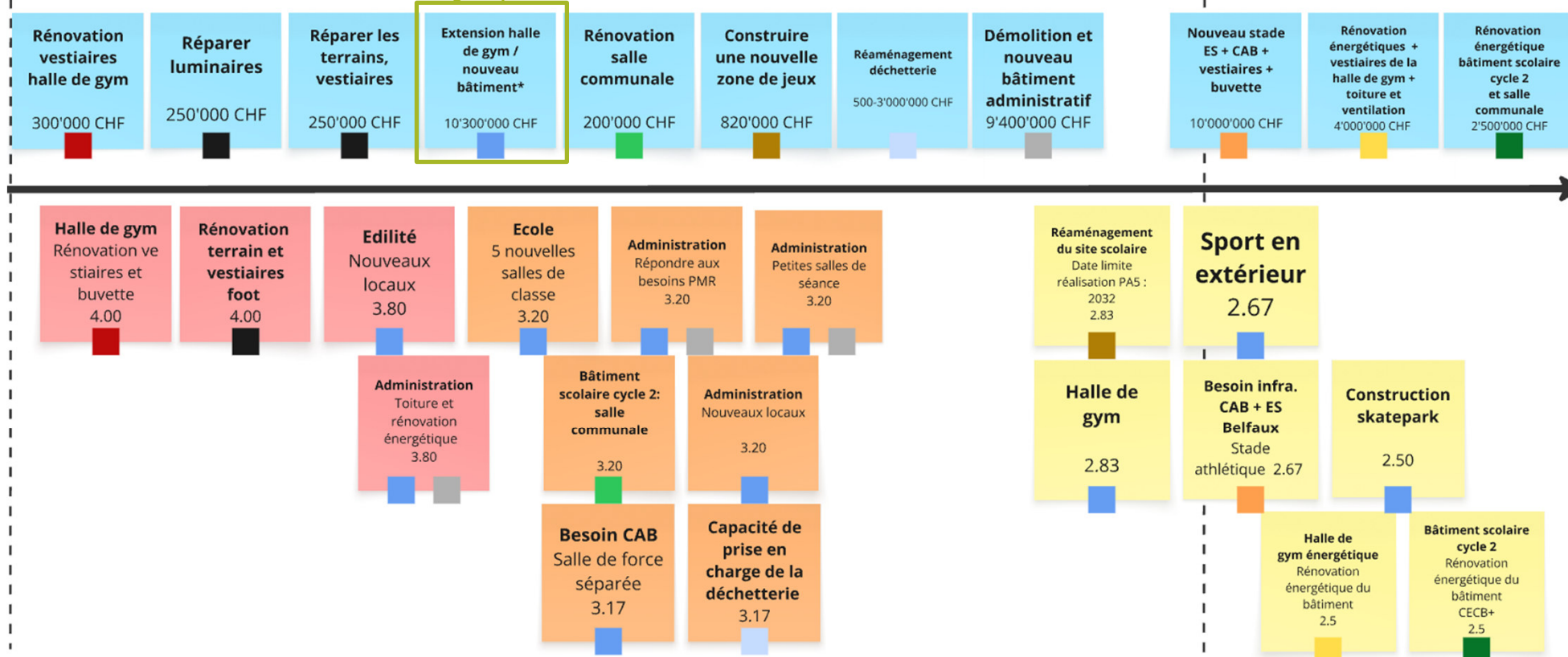


Version «projet phare – extension 3 niveaux halle gym»

Total: 22'020'000 à 24'520'000 CHF

Nombre de besoins résolus (< 2040): 13 / 13

Projet phare



2027

Information sur la stratégie communale en matière de bâtiments 2040

14

Conclusion

- Aucune décision n'a été prise par le Conseil communal sur la variante sélectionnée.
- Au vu des enjeux financiers et du calendrier, le Conseil communal délègue à la prochaine législature le choix de la variante à mettre en œuvre.
- Le Conseil communal tient à remercier le groupe de travail pour son engagement durant presque 2 ans.

**MERCI POUR VOTRE
ATTENTION !**
